



POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE, COMMERCE.

# L'ÉCHO SAUMUROIS

Paraissant les Mardis, Jeudis et Samedis,  
JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES, INSERTIONS LÉGALES ET AVIS DIVERS.

BUREAU: PLACE DU MARCHÉ-NOIR.

## PRIX DES ABONNEMENTS :

Un an, Saumur. . . . . 18 fr. » c. Poste, 24 fr. » c.  
Six mois, — . . . . . 10 — — 13 »  
Trois mois, — . . . . . 5 25 — 7 50

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — Les abonnements demandés, acceptés ou continués, sans indication de temps ou de termes seront comptés de droit pour une année. — L'abonnement doit être payé d'avance. — Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 20 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

## Gare de Saumur (Service d'hiver, 9 novembre).

## DÉPARTS DE SAUMUR VERS NANTES.

3 heures 03 minutes du matin, Express.  
9 — 02 — — Omnibus-Mixte.  
1 — 33 — — soir, Omnibus-Mixte.  
4 — 13 — — Express.  
7 — 28 — — Omnibus-Mixte.

## DÉPARTS DE SAUMUR VERS PARIS.

3 heures 03 minutes du matin, Mixte.  
8 — 35 — — Omnibus-Mixte.  
9 — 50 — — Express.  
11 — 54 — — Omnibus-Mixte.  
5 — 57 — — soir, Omnibus.  
10 — 34 — — Express.

## PRIX DES INSERTIONS :

Dans les annonces . . . . . 20 c. la ligne.  
Dans les réclames . . . . . 30 —  
Dans les faits divers . . . . . 50 —  
Dans toute autre partie du journal, 75 —

RÉSERVES SONT FAITES :  
Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sauf restitution dans ce dernier cas;  
Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

ON S'ABONNE A SAUMUR,  
Au BUREAU DU JOURNAL, place du Marché-Noir, et  
chez MM. GRASSET, JAYAUD et MILON, libraires.

## Chronique Politique.

Ainsi que nous l'avions annoncé depuis quelque temps, M. Frère-Orban a dû quitter Paris dans la journée de mercredi. Certains journaux persistent à donner comme positif, sinon définitif, l'accord entre les cabinets de Paris et de Bruxelles à propos de la question des chemins de fer. Les bases du compromis intervenu ont été consignées dans une « convention préliminaire », d'après laquelle la Belgique conserverait décidément un droit de pleine propriété sur les chemins de fer du Grand-Luxembourg et du Liégeois-Limbourgeois, tout en cédant, il est vrai, à la compagnie de l'Est un droit de parcours sur ces deux lignes. La commission mixte qui doit être « prochainement nommée » n'aura à s'occuper que de régler les détails de cet arrangement, qui, au dire de la Patrie, « sont laissés à son appréciation ».

Mais ces feuilles jouent de malheur dans cette affaire, car à l'instant même où elles émettent les affirmations les plus optimistes, les nouvelles les plus contraires nous parviennent de tous côtés.

On assure que le comte Léopold Litton aurait rempli, ces jours derniers, en Belgique, une mission confidentielle, et qu'au lieu d'aplanir les difficultés il ne serait parvenu qu'à les aggraver. En tous cas, il est certain que les négociations, qui devaient être menées à bonne fin en huit jours, ont duré plus d'un mois, pour en revenir précisément à leur point de départ.

Il y a deux ou trois jours, ces mêmes feuilles

déclaraient d'un accord unanime que les prétentions de M. Frère-Orban étaient inacceptables. Aujourd'hui l'entente serait complète. On voit le peu de crédit que méritent les renseignements qui nous sont transmis par ces journaux, prétendus bien informés. En attendant une solution, quelle qu'elle soit, constatons que le *Journal officiel* n'a point encore dit un seul mot au sujet de cette question, importante cependant à plus d'un point de vue.

La discussion de l'article 20 du nouveau projet de constitution espagnole, a provoqué une tempête assez violente dans la dernière séance des Cortès. Cet article, relatif au maintien de la religion catholique comme culte privilégié, paraît avoir exaspéré au plus haut point le parti républicain, qui, après une discussion entre un des membres de la Chambre et le président, M. Rivero, abandonna en masse la salle des délibérations. L'orage a fini, cependant, par s'apaiser. Après plus d'une demi-heure d'attente, les républicains sont rentrés dans la salle, apportant une motion de blâme contre le président Rivero.

La discussion s'est bientôt engagée avec une nouvelle vivacité et le tumulte a recommencé. On redoutait un éclat, à ce point que le maréchal Serrano et l'amiral Topete avaient cru devoir mander auprès d'eux leurs aides-de-camp pour leur donner au besoin des ordres. Enfin, après un échange d'explications, la proposition de blâme a été retirée, et le télégraphe nous apprend qu'une proposition déclarant que M. Rivero avait agi à la satisfaction de la Chambre, a été adoptée ensuite, même par les républicains.

Après un discours prononcé par le maréchal Serrano, l'article 20 a été adopté.

Les détails nous manquent sur cet épisode parlementaire, qui laisse entrevoir tout ce qu'il y a de passions et d'ardeurs contenues dans l'assemblée espagnole, et tout ce que recèle d'inquiétant la situation faite à la Péninsule par la révolution de septembre.

Parmi les incidents qu'elle fait naître, l'intervention de Garibaldi dans la question des candidatures au trône n'est pas le moins curieux. Tous les journaux publient une lettre que le solitaire de Caprera vient d'adresser à un personnage assez obscur du parti républicain; cette lettre contient un programme qui ne manque ni de piquant ni d'extravagance. Garibaldi, comme tous les hommes « politiques » de l'Europe, se demande où va l'Espagne et ce qu'elle veut. Il ne se fait d'ailleurs aucune illusion sur la situation actuelle; aussi, après avoir loué « la résolution de Cobourg », invite-t-il les Espagnols, en termes assez peu flatteurs, à renoncer à « l'indécente mascarade des grenouilles de la fable » et à se choisir un roi, s'ils y tiennent absolument, parmi les chefs républicains seulement, bien entendu. Les candidats préférés de Garibaldi paraissent être MM. Orensé, Castelar et Pierrad, et, au besoin, « tous les citoyens républicains qui font l'admiration des honnêtes gens ». Cependant il ne désespère pas de voir la république surgir de ce chaos, car il termine en disant « qu'il tient la main à son chapeau pour saluer le grand triomphe de la république ».

La question des nouveaux impôts dont le produit doit être destiné à payer la « gloire

prussienne » vient enfin d'être soumise au Parlement fédéral de Berlin. On sait que le budget de la Confédération du Nord pour 1870 se solde par un déficit assez considérable, que les eaux-de-vie, surtout, ont charge de combler. La majorité s'est montrée très-émue du projet de loi destiné à élever les taxes actuelles; de vifs propos ont été échangés entre les diverses fractions de la Chambre et M. de Bismark, qui, d'ailleurs, a déclaré assumer toute la responsabilité des diverses mesures proposées. Il a démontré la nécessité des nouvelles taxes, en invitant le Parlement à lui désigner d'autres combinaisons financières pour faire face à la situation précaire du Trésor. Cette considération puissante a fait rejeter tous les amendements déposés sur ce chapitre, et l'ensemble du projet de loi a été voté sans réduction.

On écrit de Berlin, le 27 avril :

La conférence internationale pour les secours aux blessés a tenu une séance à laquelle la reine assistait.

La discussion a porté sur l'activité des sociétés de secours en temps de paix. La plupart des propositions prussiennes ont été adoptées.

Une proposition tendant à obtenir la neutralisation des villes d'eaux a été retirée.

La proposition de M. Langenbeck demandant que les établissements de santé et les villes d'eaux soient recommandés à la sollicitude des gouvernements a été adoptée.

Les propositions de Genève concernant la création d'agences de la société en temps de paix ont été adoptées.

Il en a été de même de la proposition de M.

## FABLETTON.

16

## LA CENDRILLON DU VILLAGE,

PAR RAOUL DE NAVERY.

(Suite.)

Les souvenirs de la mort d'Angélique, de l'adoption d'Agnelet, la ranimèrent; elle quitta la maison en ruine et se trouva bientôt dans la cour.

Le petit berger, assis à terre, tressait de la paille pour faire un chapeau à son ami Pierre, tandis que celui-ci fabriquait un nouveau moulin à grandes ailes pour remplacer celui qu'avait brisé Dodolphe.

Tout en travaillant, Pierre songeait sans doute à autre chose : car il fredonnait à mi-voix cette chanson remplie d'un sentiment naïf.

Si j'avais un ami qui ne m'aimerait pas,

Je me ferais caille dedans les champs,

Tu n'auras pas mon cœur, v'là comme je l'entends.

— Si tu te fais caille dedans les champs,

Je me ferai chasseur pour te chasser,

Je chasserai la caille avec amitié.

— Si tu te fais chasseur pour me chasser,

Je me ferai rose d'un rosier blanc,

Tu n'auras pas mon cœur, v'là comme je l'entends.

— Si tu l'fais jardinier pour me tailler,

Je me ferai nonne dans un couvent,

Tu n'auras pas mon cœur, v'là comme je l'entends.

Pierre s'arrêta subitement en apercevant Chiffon.

— Petite mère, dit Agnelet, tu sais bien le petit Labourdais, qui avait les cheveux jaunes, il a tout dérangé ici, et l'ami Pierre me fait des joujoux neufs.

— Pierre est bon pour toi, il faut bien l'aimer.

— Oh ! oui, je l'aime bien, va, dit Agnelet. Puis, se jetant au cou de Chiffon :

— Tu devrais bien l'aimer un peu aussi toi, il est si malheureux !

— Lui ! répondit Chiffon, qui s'efforça de sourire.

— Tu ne sais pas ; je l'ai vu l'autre jour, il avait les yeux rouges, et comme je lui ai dit comme ça : — Tu as pleuré, mon ami Pierre ! il s'est mis à m'embrasser bien fort, et il m'a défendu de te le dire...

— Et tu n'as rien de plus pressé que de me l'apprendre ; c'est mal ce que tu fais là, mon enfant, il ne faut jamais manquer à sa parole.

— Même pour le bien ?

— Même pour cela, mon enfant.

— Je ne le ferais plus ! dit Agnelet.

Chiffon l'embrassa et se rapprocha de Pierre.

— Je vous suis reconnaissante d'être bon pour lui, dit-elle.

— Bon ? répondit Pierre ; mais je ne suis pas bon ! Il aime les moulins, je lui en fais : voilà tout !

— Et quand vous le menez en ville, que vous passez votre dimanche à l'amuser, que vous lui cherchez des nids et des fleurs ? ah ! je vois tout cela, Pierre...

— Eh bien, oui ! reprit Pierre d'une voix profonde, j'aime ce petit ! Il est orphelin comme moi, et comme moi il est l'enfant de votre charité !

— Pierre, dit la jeune fille, qui de nous deux est l'obligé ?

— Moi ! moi ! qui ai vécu à un foyer honnête, et qui dois à la bonté de votre père comme à la vôtre de n'être pas devenu un mauvais sujet.

— Ah ! maintenant, je suis sûr de vous, Pierre ?

— Oui, tant que je serai ici, tant que vous me commanderez, tant que votre autorité me gardera dans le devoir, je serai un brave garçon.

— Et si vous quittez cette maison ?

— Je ne répondrais de rien.

— Vous n'agissez donc pas en vue de Dieu ?

— J'ai fait un serment, je le tiens.

— Il en est un plus ancien, Pierre...

— Lequel ?

— Celui de votre baptême.

— On l'a prêté pour moi, celui-là.

— Vous l'avez ratifié.

— Jamais.

— Le jour de votre première communion ?

— Oubliez-vous donc, reprit Pierre, que j'ai grandi par les chemins de tous les départements d'alentour, et que mon enfance n'a été gardée par personne ? Quand maître Mathieu m'a pris à son service, il m'est venu soudainement de bonnes pensées ; c'étaient comme des lumières qui m'éblouissaient les yeux...

— Et ces lumières se sont éteintes ?

— Oui, dit Pierre d'une voix sombre ; des méchants, quoi ! aussi, vous avez vu que je ne me suis pas corrigé.

— Cependant, votre conduite n'est plus la même.

— Je vous l'ai dit, j'ai fait une promesse sur la tombe de Mathieu.

— Pierre, reprit Chiffon d'une voix grave, j'en exige une autre.

— Laquelle ?

— Celle de continuer à vivre ainsi par amour pour la vertu. Elle est belle, elle est divine. Pierre, vous le saurez un jour ; elle inspire tous les sacrifices, elle trouve sa récompense dans les épinés qu'elle enfonce dans notre cœur. Il faut, entendez-vous, Pierre, qu'à la loyauté du serviteur s'unisse désormais la foi du chrétien.

— Je ne sais pas croire, objecta Pierre.

Arneth, demandant que l'exécution des décisions de la conférence au sujet des guerres maritimes soit confiée à des sociétés spéciales.

Vienne a été désigné pour lieu de réunion de la conférence et 1871 et il est résolu qu'on tiendrait des conférences périodiques.

MM. Arneth et Mundy remercient l'Assemblée au nom des délégués autrichiens et du ministère de la guerre d'Autriche.

M. de Lydow clôt la séance en exprimant des vœux pour le succès de l'œuvre des sociétés de secours.

D'après les dernières nouvelles du Mexique, le Congrès délibérait sur un projet de loi ayant pour objet d'amnistier tous les citoyens qui ont autrefois fait acte d'adhésion à l'empire et à Maximilien.

Nous empruntons la correspondance suivante au *Journal de Maine-et-Loire* :

Paris, 28 avril.

La session législative de 1868-69 qui vient d'être close termine la troisième législature depuis l'établissement du second Empire.

Chacune de ces trois périodes a eu son caractère distinct. La Chambre de 1851 à 1856 avait à aider le souverain dans la tâche si ardue de mettre fin à l'anarchie, de débayer le terrain sur lequel il fallait bâtir et de poser les bases des nouvelles institutions. A la seconde législature était ensuite dévolue la mission de concourir à la réalisation de toute une série de réformes sociales et économiques, d'appuyer la politique sage et énergique à la fois qui affirmait l'influence de la France au dehors.

La législature qui vient de finir s'est trouvée en présence d'un programme non moins important : le perfectionnement, dans le sens libéral, d'une constitution dont les bases sont assez larges pour se prêter à toutes les améliorations reconnues vraiment nécessaires et urgentes. L'Empereur avait fait entrevoir, dès le premier jour, l'éventualité de cette réforme, et il en a pris spontanément l'initiative, en dehors de toute pression de la part de la majorité du Corps-Législatif.

Il est donc avéré d'une manière irréfutable : d'abord, que l'Empereur est un esprit éminemment libéral, opposé, par son tempérament, à l'arbitraire, favorable à la discussion; ensuite, que le développement progressif des institutions parlementaires est parfaitement compatible avec l'esprit du second Empire.

C'est maintenant au pays, qui va procéder aux élections générales, de répondre à ces efforts en montrant qu'il a compris le souverain qui le gouverne. L'Empereur a prouvé à quel point il est prêt à donner à la France toute la liberté qu'elle peut supporter et dont elle éprouve réellement le besoin.

La nouvelle Chambre devra être l'expression de ce besoin, et elle allégera le poids de la responsabilité du souverain en se pénétrant

des devoirs de sa propre responsabilité. Entre une soumission excessive et l'esprit factieux, il y a cette initiative réfléchie et opportune qui aide la dynastie et le gouvernement en les fortifiant et en les encourageant dans la voie du progrès libéral et de la grandeur nationale.

La période électorale va être très animée à Paris : les clubs vont s'organiser en grand nombre. Dans les premiers jours des réunions publiques, d'où les questions politiques devaient être écartées, vous vous rappelez quelle émotion s'est produite. Nous allons voir bien certainement un fait analogue se produire. Quand les orateurs de toute catégorie vont pouvoir se lancer sur le terrain politique, des excès vont être inévitables. On ne discutera certes pas uniquement les mérites de tels ou tels candidats; on discutera aussi les actes du gouvernement, et l'on ne manquera pas de remonter à ses origines, de prévoir et de prédire l'avenir. Où s'arrêtera-t-on? Quelle sera la mesure, quelle sera la limite marquée par les orateurs et par le gouvernement? On ne peut le dire.

Le gouvernement ne peut pas se laisser attaquer dans son principe, et il ne peut, d'un autre côté, supprimer ou restreindre une liberté récemment concédée; son rôle sera très-difficile.

On annonce, il est vrai, que le parti conservateur organise déjà des comités, et que si le gouvernement est attaqué d'un côté, il sera bien défendu de l'autre. Nous croyons que l'attaque aura plus d'énergie que la défense, et que nous verrons se produire à Paris juste la contre-partie du mouvement des départements.

Le journal de M. de la Guéronnière (*la France*) reconnaît combien la revendication des libertés politiques est le besoin général à l'heure actuelle :

« Le caractère général du mouvement politique qui prépare, dit-il, pour les prochaines élections, le verdict du suffrage universel, c'est l'unanimité des idées libérales. Il n'y a plus, sur ce point, ni incertitude ni hésitation. Le gouvernement est libéral, les candidats de toutes les nuances le sont aussi. L'impulsion est donnée, personne n'y résiste. Les professions de foi seront partout empreintes de l'esprit nouveau. Ceux qui étaient le plus réfractaires à l'extension des libertés publiques en ont pris leur parti, et nous pouvons prévoir, qu'en fait de déclarations libérales, les manifestes électoraux de l'opposition ne différeront pas beaucoup de ceux des amis du gouvernement. »

Voici une instruction de M. Cornuau, préfet de Seine-et-Oise, adressée aux maires, et relative aux réunions privées :

« Il est manifeste qu'une réunion tenue dans

une auberge, un cabaret ou une salle prise en location, ne peut se couvrir de l'inviolabilité du domicile, et l'on ne saurait reconnaître le caractère privé des réunions qui se produiraient en de tels lieux.

« Un cabaret, une auberge sont, par leur destination même, des lieux publics, et la location qui en serait faite pour une journée ou pour une soirée ne peut transformer l'auberge, pendant cet espace de temps, en un domicile personnel et privé.

« La tenue des réunions, organisées déjà dans un certain nombre de communes, constitue donc une double infraction aux dispositions de la loi du 6 juin 1868, d'une part, en raison de la non déclaration préalable; d'autre part, en raison du caractère politique affecté par les discours.

« Il n'est pas possible de tolérer cette double transgression et de laisser créer, par la tolérance administrative, des précédents regrettables. Je vous engage donc à faire connaître aux organisateurs de ces réunions et aux propriétaires des salles louées, qu'ils se mettent en contravention avec la loi, et que de nouvelles réunions préparatoires électorales ne pourront être tenues dans les cabarets, auberges et autres lieux publics, sans les exposer, eux et leurs adhérents, à des poursuites judiciaires.

« Si quelques-uns persistaient malgré cet avertissement, vous feriez constater par procès-verbaux réguliers les contraventions qui se produiraient, et vous me transmettriez immédiatement ces procès-verbaux.

» CORNUAU. »

Pour les articles non signés : P. GODBT.

## Nouvelles Diverses.

— Malgré les démentis officiels, on persiste à croire que la nouvelle Chambre sera convoquée du 15 au 20 juin, en session extraordinaire. Session très-courte du reste, uniquement consacrée à la vérification des pouvoirs, au vote de quelques lois urgentes, et, peut-être, à l'examen du budget extraordinaire de la ville de Paris.

— Beaucoup de journaux de Paris ont l'intention de laisser faire et de garder une neutralité complète sur la question électorale parisienne.

— On lit dans le *Nord* :

« Les renseignements parvenus au ministère de l'intérieur permettent d'apprécier quel sera approximativement le résultat des élections. On estime à 45 le nombre des candidats de l'opposition qui seront nommés, à 15 ou 20 ou peut-être à 25 les candidats élus pour qui le gouvernement aura gardé la neutralité; le reste serait majorité pure. Ce sont là, je le répète, les prévisions du ministère. »

— Voici la liste exacte des candidats qui se présentent dans les neuf circonscriptions du département de la Seine :

1<sup>re</sup> Circonscription : M. Carnot, député sortant; M. Gambetta, avocat, et M. Henry, président des délégations ouvrières de l'exposition de 1867.

2<sup>re</sup> Circonscription : M. Thiers, député sortant; M. d'Alton-Shée, et M. André Roussette, avocat.

3<sup>re</sup> Circonscription : MM. Bancel, Durier, Emile Ollivier, député sortant, et Louvet, ancien président du tribunal de commerce.

4<sup>re</sup> Circonscription : M. Picard, député sortant; M. Ulysse Parent.

5<sup>re</sup> Circonscription : M. Garnier-Pagès, député sortant; M. F.-V. Raspail, ancien représentant du peuple; M. Georges Baudin.

6<sup>re</sup> Circonscription : M. Guérault, député sortant; MM. Henri Brisson, Jules Perry et Cochin.

7<sup>re</sup> Circonscription : MM. Jules Favre, Darimon, députés sortants; Hérold, Cantagrel, et Henri Rochefort.

8<sup>re</sup> Circonscription : MM. Jules Simon, député sortant; M. Lachaud et Lariche.

9<sup>re</sup> Circonscription : MM. Eugène Pelletan, député sortant, et Bouley, inspecteur des haras.

Le gouvernement, par certitude de la défaite ou pour tout autre motif, se désintéresse dans la lutte et ne présente aucun candidat officiel.

Dans la 7<sup>e</sup> circonscription, Henri Rochefort, le hardi pamphlétaire, maintient sa candidature et s'exprime ainsi, dans une lettre qu'il vient d'adresser au *National* :

« Lors de mon dernier procès devant la sixième chambre, un avocat impérial, après avoir déclaré que je « révoçais la conscience publique », a, en effet, réclamé contre moi la privation des droits civiques en ajoutant « qu'un homme comme moi ne pouvait pas siéger à la Chambre », ce qui était une naïveté, puisque la conscience publique nommant les députés, il est évident que si je la révoque, elle se gardera bien de me nommer, et que si elle me nomme, c'est que je ne la révoque pas,

— La candidature du général Changarnier est définitivement posée dans le département de la Somme.

— On parle d'un mouvement dans les recettes générales.

M. de Corberon, qui cède la place dans l'Oise à la candidature de M. le duc de Mouchy, serait nommé trésorier général à Orléans.

M. Alfred Magne, receveur général à Orléans, ira à Bordeaux remplacer M. Legrand de Villers, lequel ira à Marseille.

— La curiosité publique est ravivée à l'endroit de M. Frère-Orban par la réception officielle que lui a faite l'Empereur. Voici quelques

— Avez-vous dans l'esprit l'idée d'un Dieu qui fit la terre belle et créa l'homme à son image?

— La terre est belle, dit Pierre; mais je n'ai pas besoin que la foi me l'apprenne, je le vois.

— Eh bien! un jour votre cœur aura autant de certitude de l'existence de Dieu que de la réalité de la beauté de la terre.

— A quoi me servirait la foi dont vous parlez?

— A supporter les épreuves de la vie.

— Ne le fais-je pas? et me suis-je jamais plaint?

— Vous ne vous êtes pas plaint, vous avez pleuré...

— Qui a dit cela? Qui ose dire que Pierre a pleuré?

— N'avez pas honte de vos larmes, Pierre : le Christ a pleuré pendant sa vie terrestre... Et il était plus qu'un homme, il était un Dieu!

— Ah! il a pleuré... répéta Pierre.

— Bien souvent.

— Et pourquoi a-t-il pleuré?

— Parce que son meilleur ami était mort, et qu'il se croyait environné d'ingrats... Aussi, Pierre, quand une affection sur laquelle nous comptons vient à nous manquer, quand une grande douleur nous frappe, que nous voyons autour de nous tout changer de face et qu'un soupçon nous serre le cœur, quand tout nous manque et que nous souhaiterions mourir, si grand est notre délaissement et notre désespoir, il nous reste un

refuge, une consolation, les larmes divines versées par le Sauveur des hommes...

Pierre, les yeux fixés sur Chiffon, l'interrogeait du regard avec une mortelle angoisse.

La jeune fille laissa tomber ses bras le long de son corps avec un profond abattement; puis, se baissant vers Agnelet :

— J'ai un service à vous demander, Pierre.

— Que désirez-vous?

— La maison d'Angélique n'est qu'une ruine, et quand ce pauvre petit sera grand, il ne serait pas fâché d'avoir une chaumière et un courtil...

— Et je n'y ai pas pensé! dit le valet.

— Pas plus que moi. Mais vous ne l'oublierez pas? Et Chiffon entra dans la chambre de sa mère.

Pierre la suivit du regard; puis, se frappant violemment le front :

— Il se passe quelque chose ici? dit-il, le malheur est sur elle!

Et il ajouta : « et sur moi! »

Quand Agnelet fut couché, Pierre sortit sans bruit, courut au logis de la mère Campêche, entra chez elle comme un vent d'orage et resta plus de deux heures dans la mesure.

Quand il en sortit, il était pâle comme un mort. Au petit jour, la vieille femme confia Blanchette à

une voisine, et alla entendre la messe. En la voyant, le curé devina qu'il se passait aux Boulaies quelque chose de nouveau. La mère Campêche n'était venue à l'église que pour obtenir après l'office un moment d'audience.

En quelques mots elle mit le curé au courant de la situation. Le vénérable prêtre l'écouta attentivement; puis, ayant placé son bréviaire dans sa ceinture et pris sa canne de racine de houx, il lui dit en souriant :

— Allons, allons, le bon Dieu arrangera tout!

— Allez-vous aider au bon Dieu, monsieur le curé?

— Je me ferai son instrument indigne.

Le pasteur adressa un signe d'adieu à la vieille femme, et se dirigea vers le château du propriétaire de la ferme de Bruyat.

M. de Lasnières déjeunait.

On apporta un couvert pour le curé, et la conversation s'entama en toute franchise.

Le bon prêtre raconta simplement ce que la mère Campêche venait de lui apprendre, c'est-à-dire que pour sauver sa famille de la ruine, Chiffon, en fille et en sœur héroïque, consentait à devenir la femme du meunier Martin.

— Cela ne sera pas! s'écria M. de Lasnières : ce Martin est un mauvais homme, qui la rendrait malheureuse.

— Elle serait encore plus malheureuse de la détresse

des siens... — Aussi, croyez qu'en disant de ce mariage qu'il ne s'accomplira pas, j'entends trouver le moyen de tout concilier. Pardieu! monsieur le curé, des gens comme les enfants de Mathieu sont assez rares pour qu'on leur donne un coup d'épaule... Je laisserai à Chiffon la ferme de Bruyat à raison de cinq mille francs, comme la payaient les autres fermiers, et je la pourvoierai de bétail et d'instruments aratoires, de telle sorte que ces braves enfants puissent tout de suite s'adonner de franc cœur au travail. Je vous sais un gré infini de m'avoir aidé par cette confiance à concilier mes intérêts et ma bonne volonté. Mais comme un service promis n'est que la moitié du bienfait, nous allons, si vous le voulez bien, nous rendre chez le notaire et le prier de rédiger un bail que vous lui porterez vous-même.

— Ah! vous avez la science de la bonté, dit le pasteur.

— Et vous l'inspiration, ce qui vaut mieux.

Quand M. Jumiers eut préparé le bail, que M. de Lasnières l'eut signé, le curé le plaça, le mit dans son bréviaire, et, malgré sa fatigue, voulut tout de suite le porter aux Boulaies. La famille était réunie dans la grande salle. Chiffon, croyant que la mère Campêche était allée transmettre sa réponse à Martin, attendait que le meunier fit, le matin même, sa visite officielle.

renseignements de source certaine sur le ministre de S. M. le roi des Belges.

M. Frère est le second des cinq enfants, dont deux fils, de l'ancien gardien des bâtiments de la Loge maçonnique de Liège. L'aîné des fils fut établi bijoutier-orfèvre et se suicida un jour en face d'un embarras dans ses modestes affaires, une dette de moins de 1,000 fr., disait-on alors.

M<sup>me</sup> Frère-Orban a eu vingt-et-un frères et sœurs, et tous étaient à la fois vivants au décès de leur père, dont l'immense fortune a bien prouvé que le nombre d'enfants ne faisait pas la richesse que chez les laboureurs.

Avec quelques dispositions au népotisme et autant de collatéraux à chacun des ministres de Léopold II, dit le *Moniteur universel*, la Belgique serait administrée en famille.

— On lit dans le *Journal de Redon* :

« Un fait de séquestration a été constaté à la Dominelais, commune du Grand-Fougeray. La victime, une jeune fille presque idiote, est en ce moment à l'hospice de Redon, où elle reçoit les soins les plus assidus.

« La justice poursuit activement ses investigations. »

## Chronique Locale et de l'Ouest.

Nous avons annoncé dernièrement, d'après le journal *la France*, la prochaine nomination de M. Louvet comme sénateur. Rien n'est venu jusqu'ici confirmer cette nouvelle, qui nous paraît tout-à-fait invraisemblable, M. Louvet maintenant, nous a-t-on dit, sa candidature comme député, aux élections du 23 mai.

Voici le texte du décret relatif aux élections :

Art. 1<sup>er</sup>. Les collèges électoraux sont convoqués pour le 24 mai, à l'effet d'élire un député par circonscription.

Les électeurs du département de la Corse sont convoqués au même effet pour le 30 mai.

Art. 2. Les maires des communes où, conformément à l'article 8 du décret réglementaire du 2 février 1852, il y aura lieu d'apporter des modifications à la liste électorale arrêtée le 31 mars dernier, publieront, cinq jours avant la réunion des électeurs, un tableau contenant lesdites modifications.

Art. 3. Le scrutin sera ouvert pendant deux jours dans toutes les communes : le premier depuis huit heures du matin jusqu'à six heures du soir, et le second jour, depuis huit heures jusqu'à quatre heures du soir.

Art. 4. Le recensement général des votes de chaque circonscription électorale sera fait, au chef-lieu du département, en séance publique, par une commission composée de trois membres du conseil général désignés par le préfet.

Les quatre députés de Maine-et-Loire ont voté le projet de loi relatif au budget extraordinaire de l'exercice 1870, ainsi que le projet de loi portant création de pensions pour les anciens militaires de la République et de l'Empire.

Les céréales, déjà fort avancées, ont végété avec vigueur sous l'influence de la tiède température de ces jours passés : froments, seigles et avoines d'hiver montent bien en tige, et l'épiage du seigle commence.

M. Raison, instituteur à Saint-Martin-de-la-Place, a obtenu à Angers une médaille d'argent, au concours entre les instituteurs du département, pour la tenue de son jardin et la bonne direction, dans son établissement, de l'arboriculture et de la culture maraîchère.

Mercredi dernier, un individu originaire de la Corrèze, appelé Valleton, journalier à Doué, s'est jeté dans un puits de 10 mètres de profondeur. Depuis quelques jours, il donnait des signes d'aliénation mentale assez fréquents.

Il était employé à la démolition d'une maison, avec deux autres ouvriers, Recotelier et Lemaitre, qui l'ont retiré du puits. Malheureusement, malgré leur empressement, Valleton n'a pu être rappelé à la vie, l'asphyxie était déjà complète.

On parle depuis quelques jours d'une conférence que ferait à Saumur M. Emile Deschanel. C'est mardi soir qu'elle aura lieu, à la salle de la Mairie.

M. Deschanel parlera sur M<sup>me</sup> de Sévigné, sa vie et sa correspondance.

Une liste de souscription est ouverte à la Mairie de Saumur, à la Société d'Armes, et chez M. Labiche, avoué, rue de la Petite-Douve.

Le prix d'entrée est fixé à 2 fr. 50 c.

M. de Nansouty, général de brigade, commandant la subdivision de Maine-et-Loire, est nommé au commandement de la subdivision des Hautes-Pyrénées, à Tarbes, en remplacement de M. le général Paulze d'Ivoy, et par permutation avec cet officier général.

M. Paulze d'Ivoy, général de brigade, commandant la subdivision des Basses-Pyrénées, est nommé, par la même décision, au commandement de la subdivision de Maine-et-Loire, en remplacement de M. le général de Nansouty et par permutation avec cet officier général.

M. le ministre des finances vient de décider que les receveurs de l'enregistrement sont tenus de timbrer et d'enregistrer les contrats synallagmatiques, qui doivent être souscrits par les communes pour la réalisation des emprunts à la caisse des chemins vicinaux, sans exiger

qu'ils soient datés et revêtus de la signature du directeur de la caisse des chemins vicinaux.

Les contrats à intervenir entre les communes ou départements et la caisse des dépôts et consignations, pour constater les avances à faire, en conformité de la loi du 11 juillet 1868, seront rédigés sur papier timbré et enregistrés au droit fixe de 1 fr.

Les hannetons, fléau de l'agriculture et la joie des enfants, ont fait depuis quelques jours leur apparition. Le soir autour des arbres dans la campagne on en voit voltiger de grandes quantités. C'est le moment de courir sus à ces insectes destructeurs et de les anéantir. Les agriculteurs savent bien que l'on ne perd pas son temps en accomplissant cette besogne.

On assure que le service d'été, sur la ligne d'Orléans, commencera le lundi 10 mai,

M. le ministre de la guerre vient d'adresser la circulaire suivante aux chefs des corps militaires et aux préfets :

« Messieurs,

« Sous l'empire de la législation précédente, les jeunes gens se trouvaient, dès le 1<sup>er</sup> janvier de l'année où il avaient concouru au tirage au sort, dans le cours de leur service légal, et ils pouvaient, par conséquent, être admis à devancer l'appel à l'activité immédiatement après leur inscription définitive dans le contingent. Aujourd'hui que le point de départ du service n'est plus le 1<sup>er</sup> janvier, mais seulement le 1<sup>er</sup> juillet, les devancements d'appel ne devraient régulièrement être autorisés qu'à partir de cette dernière époque. Toutefois, comme par le fait de leur inscription dans le contingent, un certain nombre d'appelés se voient forcés d'abandonner l'état qui les faisait vivre, et qu'il peut y avoir, dès lors, pour eux nécessité de rejoindre leurs corps, j'ai décidé que les devancements d'appel à l'activité, pour la classe de 1868, auraient lieu dans les conditions suivantes :

« Les jeunes gens de ladite classe compris dans le contingent pourront être admis à devancer l'appel à l'activité avant le 1<sup>er</sup> juillet ; mais le temps de service légal ne commencera pour eux, comme pour les autres jeunes gens de la classe, qu'à partir de cette date.

« Avant de devancer l'appel, ils souscriront la déclaration dont le modèle est joint à la présente circulaire.

« Ces devancements d'appel sont ouverts pour tous les corps de l'armée de terre.

« Dans l'armée de mer, il sont fermés aussi bien pour les équipages de la flotte que pour l'infanterie et l'artillerie de la marine. Il pourra être fait exception, cependant en ce qui concerne les ouvriers mécaniciens des équipages de la flotte et les ouvriers d'artillerie de la marine, ainsi que pour les hommes exerçant la profession de tailleur qui demanderaient

à entrer dans le régiment d'artillerie de la marine.

« Les devancements d'appel seront autorisés directement par les généraux subdivisionnaires. Lorsque la répartition entre les corps de l'armée n'aura pas été faite, ils auront lieu pour les corps de l'arme à laquelle les jeunes gens auront été reconnus propres. Après cette répartition, ils ne pourront s'effectuer que pour les corps auxquels les jeunes soldats auront été affectés.

« Les devancements d'appel avec changement de destination, ne seront accordés que par décision ministérielle.

« Je vous rappellerai qu'en ce qui concerne les engagements volontaires souscrits dans l'intervalle du tirage au sort et des opérations du conseil de révision, il y aura lieu de se reporter aux dispositions contenues dans la circulaire du 19 janvier dernier. »

Le directeur général des postes et le directeur général des télégraphes se sont entendus, assure-t-on, pour préparer un projet de loi qui permettrait de transmettre par la voie télégraphique les mandats d'argent délivrés par les postes. Ces mandats devraient contenir l'indication de la somme déposée inscrite en toutes lettres et reproduite consécutivement en chiffres. Ils seraient expédiés avec la signature de l'envoyeur qui en effectue le dépôt au bureau télégraphique. La transmission de ces mandats sera soumise à toutes les règles et à tous les tarifs applicables à la transmission des dépêches privées.

### THÉÂTRE DE SAUMUR.

Une des œuvres de Gounod, qui était encore inconnue sur notre scène, a été abordée, mardi soir, par les pensionnaires de M. Lefèvre, avec tout le succès que l'on pouvait espérer. On ne devait pas, sans doute, s'attendre à une mise en scène irréprochable, à des chœurs aussi nombreux que l'exige cet opéra, mais on a pu constater quel bon vouloir et quelle ardeur mettait chaque artiste à remplir son rôle.

M<sup>lle</sup> Baudier a, dans le rôle de Marguerite, déployé toutes les ressources de sa voix et rendu avec talent toutes les finesses et les passages émouvants dont est rempli le livret de *Faust*. M<sup>lle</sup> Baudier est non-seulement artiste lyrique, mais comédienne distinguée.

M. Muscadel (*Faust*) a, comme toujours, chanté avec l'habileté que nous lui connaissons, et surmonté avec la facilité qui lui est familière, les difficultés nombreuses dont son rôle est rempli.

M. Vert a fait sensation ; son regard, ses intonations, sa mimique, véritablement appartiennent bien à Méphistophélès, ce démon que le *Faust* de Goethe surtout a popularisé.

Il n'y a enfin que des éloges à décerner aux sujets de la troupe de M. Lefèvre ; elle laissera

Elle avait senti le besoin de s'entourer de tous les êtres chers pour qui elle se dévouait.

Le silencieux Pierre Landéveur se tenait dans l'ombre, attendant avec anxiété que Chiffon parlât.

On entendit un bruit de pas dans la cour ; Chiffon devint pâle, puis elle rougit, et trembla comme si elle eût été prise d'un accès de fièvre.

Ce fut le pasteur qui entra.

« Dieu vient à mon secours ! » pensa Chiffon.

— Bonjour, mes enfants, dit le vénérable prêtre... Allons, Julienne, un peu de courage, et vous, mes enfants, beaucoup de bonheur ! Oui, du bonheur : car j'en apporte ! Donat, Louis, et vous, Pierre, il faudra hardiment travailler ; mais la besogne ne vous effraye guère... Allez, la Providence est une bonne mère ! Chiffon, signez ce bail, le nom de M. de Lasnières est déjà au bas.

— La ferme de Bruyat ! pour nous ?

— Et M. de Lasnières y met des chevaux de labour, du bétail, et paye les attelages et les charrues !

— Ah ! nous sommes sauvés ! s'écria Chiffon, d'une voix dans laquelle éclatait un immense bonheur.

— Dieu s'est contenté de votre offrande, ma fille, il n'a pas exigé le sacrifice...

— Vous savez donc ?...

— Tout, mon enfant ! Allons, le Seigneur est satisfait, et vous voilà tous heureux... Restez unis, honnêtes et vertueux : vous voyez bien que celui qui sème dans le sentier de l'honneur recueille souvent une belle récolte.

Chiffon alla se jeter dans les bras de sa mère. N'était-ce pas surtout pour elle qu'elle avait voulu immoler ses sentiments les plus chers ?

Deux mois plus tard toute la famille était installée à Bruyat, et les Boulaies recevaient les Labourdais, qui, entraînés par la passion idyllique de Mlle Euphémie, se vouaient à la vie champêtre.

M. de Lasnières avait accepté d'habiter chez ses nouveaux fermiers, et la même table réunissait M. Jumiers, le curé, le propriétaire et les braves gens qui allaient vivre sur ses terres.

Après de longues épreuves, le bonheur rentra dans la maison. Chiffon osait s'épanouir comme un bel œillet que l'orage a abattu et qui se ranime sous la rosée et le soleil.

On entendait, comme jadis, sa voix fraîche retentir dans les prés quand elle portait le dîner aux faucheurs et aux moissonneurs. Céleste, grande comme elle, et comme elle belle et sage, attirait les regards de plus d'un fier garçon ; si les demandes en mariage ne pleuvaient pas de tous côtés, c'est qu'on avait l'idée que nulle fille du pays n'avait le droit d'être exigeante

comme Chiffon et sa sœur Céleste.

Julienne, éclairée par le curé sur la conduite et le dévouement de sa fille, se prenait tardivement pour elle d'une tendresse qui inondait de joie le cœur de la pauvre enfant.

Si jamais un malheur n'arrive seul, les contentements vont souvent aussi de compagnie, et Chiffon recueillait les fruits de sa courageuse persévérance. *Celui qui sème dans le vent recueillera dans la tempête*, dit l'Écriture : mais celui qui sème dans la résignation et la patience recueillera dans la joie.

Donat et Louis avaient maintenant l'âge d'homme, Agnelet grandissait en force et en sagesse.

C'était un enfant charmant, rempli de grâces agréables et de franchise ; un rossignol pour la voix, un agneau pour la douceur. Le travail ne laissait de trêve ni aux maîtres ni aux domestiques. Chiffon avait repris une fille de basse-cour et Céleste l'accompagnait maintenant au marché.

Deux valets augmentaient le personnel de la maison. Depuis le soir où Chiffon avait parlé à Pierre de la nécessité et du bonheur de croire, depuis qu'elle lui avait enseigné que les larmes du Christ sont la force de ceux qui pleurent, elle était rentrée à son égard dans sa réserve silencieuse.

Mais pour n'avoir pas eu le mot de l'énigme qu'il s'é-

tait posée, Pierre n'en gardait pas moins une haine profonde contre quelqu'un du village, en même temps qu'il avait senti grandir son admiration pour la fille de Mathieu.

Comme Pierre l'avait dit lui-même, s'il était devenu un homme rangé et propre, il n'était pas encore chrétien, et la rancune qu'il conservait contre Martin ne demandait qu'une occasion pour éclater.

Le meunier ne se doutait guère qu'il eût un ennemi dans le pauvre valet.

Martin se croyait, du reste, trop important pour s'imaginer qu'on oserait s'attaquer à lui.

Buveur par circonstance et s'attablant à l'occasion pour aider à la conclusion d'un marché, il avait un peu trop haut et avec un peu d'assurance parlé de ses vues sur la fille de Mathieu. Ces propos étaient revenus à Pierre. Il n'avait aucun droit de les relever et de les punir : il dissimula ; mais il chercha le moyen d'humilier Martin, de le tourner en ridicule et de le faire servir de risée aux malins du village. Si bien qu'un soir Martin, qui était aussi lâche qu'avare, fit céder son avarice à son besoin de vengeance, et donna rendez-vous à un homme mal famé que l'on appelait dans le pays le *Meneur de loups*.

(La suite au prochain numéro.)

parmi nous des souvenirs vivaces qui nous feront toujours désirer la revoir sur notre scène.

**GRAND CIRQUE AMÉRICAIN.**

Le grand cirque américain, qui était annoncé depuis quinze jours dans notre ville, est arrivé hier matin, à sept heures, et dès midi sa tente était établie au Chardonnet et pouvait recevoir plus de 4,000 spectateurs pour la représentation du soir.

M. Myers, depuis son passage à Saumur, n'a rien négligé pour sa troupe équestre, et les artistes exécutent divers exercices qui n'ont pas encore été vus dans notre ville.

Il est rare de rencontrer une troupe aussi

nombreuse, possédant des champions aussi agiles, des clowns aussi légers. Tous paraissent plutôt nés pour le royaume des airs que pour le séjour des humains.

Un spectacle qui a vivement intéressé, est le jeu des *Echasses*, par M. Warm et ses élèves, et comme scène mimique, aucune n'a paru plus amusante que celle des *Nains mystérieux*, par les frères Félix.

Les chiens savants, les travaux des éléphants, font le plus grand honneur à la patience et à la persévérance de M. Pinta et de M. Eldred.

Enfin, le spectacle le plus émouvant, est l'entrée de M. Cooper dans la cage aux lions. Plusieurs personnes se sont retirées à ce mo-

ment, cette cage ne possédant pas, à leur avis, toutes les sécurités désirables pour le public. Il n'y a pas, en effet, de double porte, qui permette au dompteur, M. Cooper, d'entrer et de sortir avec un espace isolé entre le public et ses lions rugissants.

Dimanche prochain, de une heure à une heure et demie, grande ascension d'un ballon avec nacelle, sur la place de l'Hôtel-de-Ville, par M. Delalande. En cas de mauvais temps, le ballon serait lancé le lendemain, de 6 à 7 heures du soir.

Pour chronique locale et nouvelles diverses : P. GODET.

**Dernières Nouvelles.**

M. Frère-Orban, accompagné de M. le baron de Beyens, ministre de Belgique à Paris, a été reçu en audience de congé par l'Empereur au palais des Tuileries.

On assure que le protocole signé le 27 avril par M. Frère et par le gouvernement français sera publié prochainement à Bruxelles par le *Moniteur belge* et à Paris par le *Journal officiel*. Cette publication aurait lieu le même jour dans les deux pays.

Pour les dernières nouvelles : P. GODET.

P. GODET, propriétaire-gérant.

**L'Écho Saumurois est désigné pour l'insertion des Annonces judiciaires et des Actes de société.**

Etude de M<sup>e</sup> LEROUX, notaire à Saumur.

**A VENDRE UNE JOLIE PROPRIÉTÉ**

*Au Pont-Fouchard,*

Comprenant maison de maître, avec ameublement de salon et glaces; servitudes, cour, jardin et enclos de 53 ares, et 74 ares de vignes en plein rapport, à la Malgagne.

S'adresser à M. CHAUVIN, pompier, rue d'Orléans, ou à M<sup>e</sup> LEROUX, notaire. (161)

Cabinet de M<sup>e</sup> CHRÉTIEN, greffier de paix à Langeais.

**VENTE VOLONTAIRE D'UN BEAU MOBILIER**

Par suite du décès de M. DOUALT, en son vivant propriétaire à Langeais,

*Dans une maison sise à Langeais, autrefois occupée par ce dernier,*

Les jeudi 6, dimanches 9 et 16, lundi 17 et mardi 18 mai 1869, s'il y a lieu.

**Les objets à vendre consistent en :**

Batterie de cuisine, composée d'une quantité considérable de divers objets :

Trois pendules Louis XVI et de l'Empire, 7 lampes, 16 flambeaux, 3 candélabres, 18 glaces, tableaux et gravures, baromètres;

Vaisselle en porcelaine ancienne et moderne en grande quantité; plusieurs services à thé et à café;

Verres-d'eau, verres ordinaires, à champagne et à bordeaux, salières Louis XV;

Canapé, fauteuils, chaises, tabourets, tapis; armoires, commodes, secrétaires, tables, bibliothèque;

Quatre lits de plume, 7 matelas, 77 draps, 5 couvertures, 9 couvre-pieds, 402 serviettes et nappes.

Montres en or et en argent.

**Argenterie :** Salières, pelles à sel, 1 porte-huilière, 2 cafetières, un sucrier, une pince à sucre, 2 timbales, 13 couteaux, une cuiller à potage, 21 cuillers à café, 2 cuillers à ragout.

**RUOLZ :** 12 couverts, une cuiller à ragout.

Divers objets plaqués.

Bouteilles vides, vins en bouteilles et en fûts, bois de chauffage. Garde-robe, etc., etc.

**ORDRE DE LA VENTE :** Le 6 MAI, la vaisselle, les verres, les garnitures de cheminée;

Le 9 MAI, La batterie de cuisine, les fauteuils et chaises;

Le 16 MAI, Le linge, la literie, les meubles;

Les 17 et 18 MAI, le vin, la garde-robe, l'argenterie.

Au comptant, cinq centimes par franc en sus. (172)

**A LOUER MAISON,** rue du Petit-Maure, avec ou sans écurie et remise. S'adresser à M. Rivaud. (68)

Etude de M<sup>e</sup> LEROUX, notaire.

**A VENDRE A L'AMIABLE, UN TERRAIN**

Situé à Saumur, rue de la Fidélité, ayant 41 mètres de superficie, joignant vers levant la rue de la Fidélité sur une façade de 10 mètres 50 centimètres, vers nord M. Bodin, propriétaire de ce terrain, vers midi M<sup>me</sup> veuve Maupoint et au couchant M. Gautier.

S'adresser, pour les renseignements et pour traiter, à M<sup>e</sup> LEROUX notaire. (180)

Etude de M<sup>e</sup> BEDON, notaire aux Rosiers.

**A VENDRE LA BELLE MÉTAIRIE DE LA BAILLIE,**

Située au canton de Montcortier, commune des Rosiers.

Cette métairie comprend des bâtiments d'habitation et d'exploitation en bon état, terres labourables et prés de bonne qualité, le tout en un tenant, contenant environ 9 hectares 75 ares, et joignant au nord le chemin pavé de Montcortier, et de tous autres côtés des chemins d'exploitation.

Par sa situation, cette métairie est d'une division facile.

S'adresser, pour tous renseignements et pour traiter, à M<sup>e</sup> BEDON, notaire aux Rosiers. (177)

Cabinet d'affaires de C. CHERUY, rue du Temple, 18, Saumur.

**A VENDRE, UNE MAISON,** située à Saumur, rue Royale et rue de l'Abreuvoir, occupée par cinq commerçants au rez-de-chaussée, appartenant à M. Delaunay-Vallienne, officier d'administration.

S'adresser, pour traiter, audit C. CHERUY. (154)

**MAISON**

**A LOUER**

*Pour la Saint-Jean 1869,*

AVEC JARDIN, ÉCURIE, REMISE. Rue du Palais-de-Justice.

S'adresser à M<sup>e</sup> LAUMONIER, notaire.

ON DEMANDE à emprunter **15,000 francs pour 10 ans à 4 p. 0/0,** première hypothèque sur un immeuble de 35,000 francs.

S'adresser au bureau du journal.

**ART DENTAIRE.**

Le docteur **Belmant**, dentiste à Paris, grande rue des Batignolles, n° 11, se rendra prochainement à Saumur.

Ancien interne des hôpitaux, ex-prosecteur d'anatomie, dentiste de la maison municipale de santé de Paris, de l'École impériale des mines, du collège municipal de Chaptal, et des principales communautés et établissements d'éducation de la capitale, le docteur Belmant peut affirmer, sans crainte d'être démenti, que depuis dix ans qu'il pratique la prothèse dentaire, il ne connaît pas un seul de ses clients qui soit en possession d'une pièce ou appareil dentaire artificiel dont il ne se serve parfaitement pour la mastication.

L'époque précise, ainsi que la durée de son séjour ne pouvant être fixés d'avance, M. Belmant engage les personnes qui désireraient le consulter pour ce qui concerne son art, et notamment pour la pose des dents artificielles, à lui écrire d'avance à son Cabinet, ou à l'*Hôtel de Londres*, où il descendra désormais. (165)

**FABRIQUE D'ENCRE**

de PASQUIER, pharmacien, rue du Marché-Noir, Saumur.

Cette encre est inaltérable et n'oxyde pas les plumes métalliques.

**LE VERT**

**DE LA PRAIRIE PONNEAU**

*Près et par la Gare des Marchandises du chemin de fer de Saumur,*

**SERA OUVERT LE 1<sup>er</sup> MAI 1869.**

Les personnes qui désirent mettre leurs chevaux au vert dans cette prairie sont priées de s'adresser à M. CH. MILSONNEAU, négociant, rue Royale, à Saumur, et, sur la prairie, au garde.

Prix pour un mois : 50 francs, et 1 franc pour le garde. On paiera en entrant. (175)

**GRANDS BAINS DE LA TOURAINE**

**Boulevard Béranger, 12, à TOURS.**

Établissement des plus confortables, répondant à toutes les exigences hygiéniques et médicinales. Eau filtrée du Cher. Baignoires émaillées. — Chauffé en hiver.

**Hydrothérapie** à l'eau de source à 10 degrés. Douches en pluie, en jets, en cercles, etc.

**Bains et Douches de vapeur. — Bains russes, — Douches et Bains sulfureux, alcalins, etc., — Fumigations-Inhalation, — Hydrotère.**

*L'établissement traite à prix réduits pour des cures de longue durée.*

**A LOUER UNE MAISON**

*Située à Saumur, rue de la Porte-Neuve,*

Joignant M. Gauron-Lambert. Petit appartement complet, avec remise et écurie.

S'adresser à M. GAUTHIER, greffier de justice de paix, rue du Temple, Saumur. (137)

**MAISON A LOUER**

*Pour la Saint-Jean,*

Rue de la Mairie, habitée par M. Ribault, marchand de meubles. S'adresser à M. JUHAULT père.

M. MAURICEAU, huissier à Saumur, demande un CLERC.

**JOURNAL DES DEMOISELLES**

(37<sup>e</sup> ANNÉE).

Le JOURNAL DES DEMOISELLES paraît le 1<sup>er</sup> de chaque mois, par livraison de 32 pages, avec Planches de Patrons : Robes, Manteaux, Lingerie, Broderies, Tapisseries, Cartonnages. — 18 Gravures de Modes. — Gravures artistiques. — Fac-simile d'Aquarelles. — Musique, etc.

Édition mensuelle, paraissant le 1<sup>er</sup> de chaque mois :

Paris, 10 fr. — Départements, 12 fr.

Édition bi-mensuelle, paraissant le 16 de chaque mois :

	Paris.	Départements.
Avec gravures et texte.....	16 fr.	— 18 fr.
Avec patrons.....	15 fr.	— 18 fr.
Avec gravures, texte et patrons.....	20 fr.	— 24 fr.

Édition hebdomadaire (*Journal des Demoiselles et Petit Courrier des Dames réunis*), paraissant tous les Samedis :

Avec gravures, patrons et planches de travaux avec texte explicatif..... 28 fr. — 32 fr.

Pour l'Édition mensuelle et pour les Éditions bi-mensuelles, les abonnements ne se font que pour l'année entière et datent du 1<sup>er</sup> janvier.

Pour l'Édition hebdomadaire, les abonnements peuvent se faire par trimestre, au prix de 7 fr. 50 pour Paris et 8 fr. 50 pour les départements.

On s'abonne au JOURNAL DES DEMOISELLES en envoyant un mandat de poste ou une valeur timbrée à vue sur Paris, à l'ordre du Directeur du Journal.

Toute Personne des Départements qui en fera la demande par lettre affranchie recevra FRANCO un numéro spécimen de l'un des deux Journaux.

A PARIS, 1, BOULEVARD DES ITALIENS.

**BOURSE DE PARIS.**

RENTES ET ACTIONS au comptant.	BOURSE DU 29 AVRIL.			BOURSE DU 30 AVRIL.		
	Dernier cours.	Hausse.	Baisse.	Dernier cours.	Hausse.	Baisse.
3 pour cent 1862.....	71 45	»	»	71 60	»	»
4 1/2 pour cent 1852.....	101 50	»	10	101 25	»	»
Obligations du Trésor.....	485	»	»	485	»	25
Banque de France.....	2890	»	»	2890	»	»
Crédit Foncier (estamp.).....	1537 50	»	10	1540	»	2 50
Crédit Foncier colonial.....	420	»	»	420	»	»
Crédit Agricole.....	633 75	»	»	633 75	»	»
Crédit industriel.....	657	2	»	660	»	2 50
Crédit Mobilier (estamp.).....	251 25	»	6 25	255	»	3 75
Comptoir d'esc. de Paris.....	688 75	»	»	693 75	»	5
Orléans (estampillé).....	912 50	»	2 50	915	»	2 50
Orléans, nouveau.....	»	»	»	»	»	»
Nord (actions anciennes).....	1065	»	5	1068 75	»	3 75
Est.....	582 50	»	3 75	586 25	»	3 75
Paris-Lyon-Méditerranée.....	972 50	5	»	975	»	2 50
Lyon nouveau.....	»	»	»	»	»	»
Midi.....	616 25	2 50	»	612 50	»	3 75
Ouest.....	576 25	»	2 50	580	»	3 75
C <sup>e</sup> Parisienne du Gaz.....	1470	»	2 50	1480	10	»
Canal de Suez.....	493 75	»	1 25	497 50	»	3 75
Transatlantiques.....	296 25	»	1 25	297 50	»	1 25
Emprunt italien 5 0/0.....	56 60	»	20	56 65	»	05
Autrichiens.....	708 75	»	1 25	710	»	1 25
Sud-Autrich.-Lombards.....	490	»	»	487 50	»	2 50
Victor-Emmanuel.....	»	»	»	»	»	»
Romains.....	53	1	»	53 25	»	25
Crédit Mobilier Espagnol.....	305	»	»	305	»	»
Saragosse.....	71 50	»	1	71 50	»	»
Séville-Xérés-Séville.....	»	»	»	»	»	»
Nord-Espagne.....	59	»	»	58	»	1
Compagnie immobilière.....	103 75	»	1 25	102 50	»	1 25

OBLIGATIONS 3 p. 0/0, garanties par l'État, remboursables à 500 fr.

Nord.....	340	»	»	339 75	»	»
Orléans.....	333 25	»	»	332 75	»	»
Paris-Lyon-Méditerranée.....	330	»	»	329 75	»	»
Ouest.....	329	»	»	329	»	»
Midi.....	327	»	»	326 75	»	»
Est.....	334 50	»	»	334 75	»	»

Saumur, P. GODET, imprimeur.